



Record de France



de tonte de moutons

Procédure

- Informer « la commission concours » de l'ATM (association des tondeurs de moutons) au moins 30 jours avant la tentative. En indiquant tous les points listés en annexe 1.
- Un certificat médical de moins d'une semaine doit être présenté la veille de la tentative.
- Un record solo peut être reconnu lors d'un record à plusieurs stands. (2 enregistrements maximum, un solo et un de l'ensemble des tondeurs).
- Les tondeurs doivent réunir des juges qualifiés pour le record. Des juges internationaux ou des juges que la commission concours jugera de « qualifiés » de part leurs expériences. Un minimum de 3 juges est exigé, et 4 à partir de 3 stands. Les juges se répartiront eux même le travail le jour du record.

Au moins un juge devra avoir assisté au précédent record, permettant une logique dans les jugements.

- Les juges seront présents la veille sur le site pour l'inspection des animaux, et le test du poids de laine.

Le test du poids de laine sera réalisé sur au moins 10 animaux sélectionnés au hasard, et provenant des différents lots. 4 tentatives avant annulation.

- Les juges devront être indemnisés par les tondeurs, déplacements, logement et repas.

- Engager à ses frais une personne médicalement qualifiée ou le titulaire d'un certificat de premiers secours.
- Engager à ses frais un vétérinaire qualifié ou une autre personne compétente pour faire face aux blessures des animaux.

Moutons

- Race bouchère

Brebis, + de 18 mois, 2kg laine

Agneaux, 0.8kg laine

90% ventres

- Race rustique

Brebis, + de 18 mois, 1.5kg laine

Agneaux, 0.6kg laine

90% ventres

- Race Mérinos ou crossbred (50% mérinos)

Brebis, + de 18 mois, 3kg laine

Agneaux, 1kg laine

100% Casquettes et ventres

Cruching

- **Brebis**

- 1 passe devant les tétines, l'entre jambe, chaussettes avant (mérinos). 4 mois avant le record.
- La queue (du bout a la base seulement). La veille ou avant.

- **Agneaux**

- La queue (du bout a la base seulement). La veille ou avant.

Travail

- Les animaux seront comptabilisés et jugés par case d'une demi-heure, debout, sauf si les juges demandent à voir un ventre.
- Les animaux ayant une note supérieure à 15 (18 pour les mérinos) seront retirés du compte avant l'évaluation du lot.
- La note moyenne ne devra pas dépasser 12 (15 pour les mérinos). Si la note dépasse 12, le tondeur recevra un avertissement. Un 2ème avertissement sera synonyme d'annulation du record. Sauf dans la dernière demi-heure ou un 2ème avertissement signifiera la perte de 5 moutons. Ces 5 animaux décomptés ne rentreront pas dans le décompte des 5 animaux rejetés pour blessures graves (voir article suivant). Les animaux les plus « mal tondu » seront retirés jusqu'à ce que le lot obtienne une note moyenne de 12.
- Les blessures graves, tétine, verge, grosses coupures seront rejetés. Une limite de 5 animaux maximum rejetés pour blessure grave est autorisée.
- Tout animal devant faire l'objet d'une intervention (couture) doit être signalé ou marqué par le tondeur. Si la couture effectuée par le tondeur lui-même est satisfaisante pour les juges, l'animal reste comptabilisable.

Tondeurs/Matériel

- Attraper les moutons sans assistance
 - Eteindre le moteur entre chaque mouton
 - Mettre le mouton dans le toboggan sans aide, 2 par runs peuvent manquer la descente, les suivants seront décomptés.
 - Une seule personne par stand pour ramasser la laine.
 - Deux personnes dans le pen par tondeur, sans aider le tondeur pour l'attrapage.
- Aucune assistance pour le matériel (changement contre peigne, huile...)

- 2 poignées par tondeur. +1 en cas de panne avérée par l'arbitre.
- Un moteur par tondeur peut être mis à disposition en cas de panne, mais aucun temps ne sera autorisé pour les pannes autres que les coupures d'électricité.
- Pour les forces, 2 paires (+1 en cas de panne) et affutage sans assistance.

Shed

- Le shed doit être du type « salle de tonte » avec un toboggan pour la sortie des animaux.

Taille de la case d'attrapage, elle doit pouvoir contenir 10 moutons adultes ou 20 agneaux (debout sur leurs 4 pattes).

- La case peut être remplie que lorsqu'il reste 2 brebis ou 5 agneaux. Sauf en début de run ou la case peut être pleine. Elle ne doit jamais contenir plus de 10 brebis ou 20 agneaux.
- Aucun chauffage artificiel ne doit avoir lieu dans les cases de stockage des animaux. En raison des exigences en matière de bien-être animal, la restriction du flux d'air par la couverture des moutons ne sera pas autorisée.

Timing

- Le timing sera décidé la veille avec les juges.
 - 8heures, 4*2h avec 30min aux pauses et 1h au déjeuner.
 - 9heures, 1*2h puis 4*1h45min avec 1h au petit déjeuner et au déjeuner et 30min aux pauses.
 - A déterminer entre 5h et 19h.
 - Dans des circonstances extraordinaires, le juge peut retarder l'heure de début jusqu'à deux heures. Les seules raisons pour cela peuvent être des moutons humides ou une panne de courant.

- En cas de coupure de courant le temps peut être arrêté et les runs et pauses réajustés mais le temps entre le 1^{er} et dernier animal tondu ne doit pas dépasser 11h pour les records en 8h, et 13h pour les records en 9h. Si la coupure est supérieur a 1h, les juges peuvent décider d'annuler la tentative.
- Une horloge précise sera utilisée. Le run débutera et s'arrêtera sur ordre du juge.
 - Le tondeur commencera avec sa main sur la porte fermée et pourra tondre le dernier animal si sa main est sur la porte avant que l'arbitre ne signale la fin du temps, à condition que son dernier mouton soit tondu et que la machine soit arrêtée.